

## Dégel du point d'indice : Champagne ou champomy ?

Au bout de 6 ans de gel de la valeur du point d'indice, après de nombreuses mobilisations dans la période, voilà enfin que le gouvernement accorde une aumône qui est loin de compenser les pertes subies... Cette bien modeste revalorisation se fera en deux étapes : **+ 0,6 % au 1er juillet 2016 et + 0,6 % au 1er février 2017.**

### Un état bien trop généreux pour ses fonctionnaires ?

Quelle horreur (*entend-on notamment dans les médias*) !! Cette « *gabegie* » va coûter 2,4 milliards d'euros.

C'est juste oublier que :

- le décrochage inflation / évolution des traitements a permis de « taper » les fonctionnaires de **7 milliards** (périodes Sarkozy et Hollande)
- Le « pacte de responsabilité » aura coûté à lui seul **41 milliards, le CICE** (crédit d'impôt compétitivité emploi), lui, **18 milliards**. Pour quels effets sur l'emploi ?

- la fraude fiscale coûte entre **60 et 80 milliards**
- + 1,2 % pour un fonctionnaire, cela fait pâle figure par rapport aux **30 % d'augmentation des dividendes versés**.

Cette avancée doit être prise pour ce qu'elle est : **un geste symbolique**, à l'approche d'une nouvelle élection présidentielle, mais qui ne remet pas en cause la politique globale en la matière.

Si la politique de gel est récente, le décrochage de la valeur du point d'indice (4,6303 mensuels



bruts depuis 2010) ne l'est malheureusement pas...

Et les 5 centimes d'euros mensuels bruts d'augmentation du point qui viennent d'être concédés ne vont pas fondamentalement changer les choses !

Un tableau valant parfois mieux qu'un long discours, voilà qui illustre la perte de pouvoir d'achat du point d'indice sur 3 périodes de référence :

Période de référence	Augmentation du point d'indice	Inflation cumulée	Différentiel (perte de pouvoir d'achat par rapport à l'évolution du point d'indice)
2010-2016	0 %	6,4 %	<b>- 6,4 %</b>
2000-2016	+ 9 %	27 %	<b>- 18 %</b>
1995-2016	+ 13 %	35 %	<b>- 22 %</b>

Si on voulait ramener le valeur du point d'indice au niveau de 2010, ce n'était non 1,2 % d'augmentation qui était nécessaire, mais 6 %. On est donc loin du compte.

### ET CELA VA RAPPORTER COMBIEN À CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS ?



Le calcul est simple, le point d'indice passera au **1er février 2017 à 4,68 euros**. Vous multipliez ce chiffre par votre indice de rémunération et vous saurez de combien vous pourrez disposer en plus !!

*Exemples de gains mensuels bruts (en €) :*

Un-e agent-e C, échelle 5, 8ème échelon (indice 360) : **17,6 €**

Un-e agent-e B, 10ème échelon (indice 451) : **22,4 €**

Un-e agent-e A, 8ème échelon (indice 524) : **26,1 €**

## Pas de quoi sabrer le champagne !